



PROCES VERBAL

Conseil Municipal séance du 5 juin 2026.

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin à 18h, le Conseil municipal s'est réuni en séance public sur convocation en date du 1^{er} juin 2026, sous la Présidence de M. Jean-Marc BOUREL, Maire ;

Présents : Jean-Marc BOUREL (JMB), Odette PERRET (OP), Maud L'HELGOUALC'H (ML), Pascal SAUVANET-FERRIER (PSF), Christine DEPALLE (CD), Sylvie PONT (SP), Christian-Jacques SAUTRON (CJS), Lionel LARIVIERE (LL), Laura JACQUES (LJ), Loïck BECHON (LB), Jérôme PARELLADA (JP)

Absent excusé : Néant.

Absent non-excusé : Néant.

Monsieur le Maire ayant constaté que le quorum est atteint, déclare la séance ouverte et donne lecture de l'ordre du jour.

01. Approbation du Procès Verbal du Conseil Municipal du 26 mai 2026

02. Délibération : Désignation du délégué titulaire pour les élections sénatoriales

03. Délibération : Désignation des délégués suppléants (3) pour les élections sénatoriales

04. Délibération budgétaire technique en investissement

05. Questions diverses : Informations relatives aux agents communaux

Désignation de la secrétaire de séance. Conformément à l'art. L2121-15 du CGCT, Laura JACQUES est désignée secrétaire sur toute la durée de la séance.

01 - Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 26 mai 2026

Le Procès-verbal du Conseil municipal du 26 mai 2026 est soumis au vote pour son approbation, et est approuvé à l'unanimité.

LB n'étant pas encore arrivé, plusieurs sujets divers sont abordés à titre informatif :

Projet de retrait de cuivre, par CJS

La coupure définitive du cuivre aura lieu le 30/11/29, mêmes si quelques habitants ne sont pas encore reliés à la fibre. Fin de commercialisation en 2028 (pas de nouvel abonnement, mais pas de coupure des abonnements en cours).



La fibre sera déployée sur toute la commune fin 2027/début 2028.

Début des travaux en juillet, d'abord au bourg puis dans les hameaux : plusieurs boitiers par hameau.

Puis tous les opérateurs feront gratuitement le raccordement.

C'est à chaque foyer de faire une demande pour être raccordé à la fibre. Il faudra **informer les habitants** des dates butoirs, expliquer qu'ils auront le choix de changer d'opérateur, et leur présenter les diverses solutions qui s'offrent à eux.

Pas de négociation possible quant à l'enfouissement des câbles (mais résistance proche de celle du cuivre).

Possibilité d'une réunion d'information auprès des collectivités ou de la préfecture pour obtenir de la documentation.

Résiliation du contrat de photocopieuse de l'école, par SP

Discussions en cours avec Sophie André, responsable régionale des ventes de Konica Minolta, en vue de ne pas payer trop de pénalités de résiliation (plus de 5000€).

Actuellement, mensualités de 686€ car les pénalités n'ont pas été ventilées (241€ par mois).

Un recommandé a été envoyé pour réclamer la ventilation des pénalités, solutionner quelques autres points problématiques et trouver un compromis à l'amiable quant au montant des pénalités.

Pot de l'amitié, par ML

ML précise qu'il sera possible, lors du pot de l'amitié, d'ouvrir au recrutement les commissions qui seront prêtes à le faire.

Désignation des référents hameau, par LJ

SP souligne qu'il serait préférable que les référents soient des habitants et non des élus, pour les impliquer dans la vie communale

LJ lit une note explicative du rôle de référent, qui est validée par le conseil après quelques modifications.

Une procédure est définie pour le choix des référents :

1. Envoi de la note explicative aux conseillers par LJ
2. Chaque élu demande dans sa zone si un ou des habitants seraient intéressés
3. LJ centralise le retour de chaque élu
4. La désignation définitive des référents sera effectuée lors du prochain conseil fin juin
5. Une note sera distribuée dans les boîtes aux lettres début juillet, présentant les divers canaux de communication aux habitants : site internet, intramuros, référents, adresse mail

Le Conseil étant au complet suite à l'arrivée de LB, nous pouvons reprendre les délibérations à l'ordre du jour.

02- Délibération n°029/2026: Délibération budgétaire technique en investissement



JMB explique que lors de la prise en charge du budget 2026, une erreur d'encodage doit être rectifiée pour le programme 225 divers travaux 2026.

Dépenses :	001/231	-13094
	225/231	+13094
Recettes :	001/1323	-5000
	001/13251	-5300
	225/1323	+5000
	225/13251	+5300

Vote : Pour : 11 / Contre : 0 / Abstention : 0

Délibération :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **ACCEPTE** les corrections d'encodage désignées ci-dessus

03- Délibération n°030/2026: Désignation du délégué titulaire pour les élections sénatoriales

JMB explique le rôle du délégué titulaire et ses suppléants, CB précise la procédure de leur élection. SP propose sa candidature.

Vote : SP : 10 voix / JMB : 1 voix

Délibération :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **ACCEPTE** la candidature de SP comme déléguée titulaire pour les élections sénatoriales.

04 - Délibération n°031/2026: Désignation des délégués suppléants pour les élections sénatoriales

LJ, CJS et LB proposent leur candidature.

Vote : LJ : 11 voix / CJS : 11 voix / LB : 11 voix



Délibération :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **ACCEPTE** les candidatures de LJ, CJS et LB comme délégués suppléants pour les élections sénatoriales, dans cet ordre suivant leur âge : CJS, LJ, LB.

SP précise qu'elle fera appel à l'Assemblée Citoyenne pour choisir le sénateur pour lequel elle votera.

05 -Questions diverses : Informations relatives aux agents communaux

JMB demande à aborder ce point à huit-clos, et demande donc au public de quitter la salle.

Il présente la mise en place des fiches de suivi hebdomadaire pour Thibault Devernois (TD) et Nadia Rivière (NR), à signer chaque semaine respectivement par LR et OP, afin de mieux suivre leurs horaires.

NR :

JMB explique la situation concernant ND : elle termine son 3^{ème} CDD le 31/08/26, nous sommes donc dans l'obligation de lui proposer un CDI. Elle passera de 17h30 à 15h hebdomadaires annualisées (durée évaluée par CD et OP, réduction liée à la fermeture de l'école).

JMB présente sa fiche de poste et les temps de travail correspondants. Il lui est demandé de ne pas préciser les horaires sur le contrat de travail, mais de les laisser sur la fiche de poste à titre indicatif. Il demande s'il faut ajouter sur la fiche de poste une ligne pour ne pas trop fermer les missions, SP propose plutôt de faire une évaluation en fin d'année pour éventuellement ajouter des missions si nécessaire. PS approuve.

JMB a envoyé un courrier le 29/06/26 à NR pour lui proposer le CDI, qu'elle a officiellement accepté. Son CDI démarrera donc le 1^{er}/09/26.

TD :

JMB explique que TD a envoyé par courrier une demande pour passer de la catégorie C à B. Il lit la réponse adressée par le Centre de Gestion, demandant notamment le passage d'un examen au préalable pour devenir agent de maîtrise.

S'en suit un échange concernant la qualité du travail fourni par TD, ses horaires, les échanges récents avec les élus et en particulier JP et LL, ainsi que le manque d'accompagnement et de valorisation ces dernières années.

JMB exprime sa difficulté à estimer les temps de travail nécessaires, du fait de la technicité du poste.

Il est souhaité par le Conseil un meilleur suivi à l'avenir, grâce notamment à une nouvelle équipe d'élus dont certains avec les compétences techniques requises.

PS et SP s'engagent à travailler à la rédaction d'une « Ligne directrice de gestion », document cadrant la gestion du personnel.



Il est admis par le Conseil que c'est à la commission RH d'accompagner TD et de le renseigner sur le concours.

SP demande à JMB la manière dont ils échangent au sujet des missions : JMB explique qu'ils en parlent toutes les semaines lorsque TD dépose sa fiche hebdomadaire.

LB souligne qu'il serait pertinent de connaître le suivi des missions sur l'année, en cas de changement d'agent. CD précise que tout sera noté sur les fiches hebdomadaires.

SP insiste sur l'importance d'évaluer régulièrement la performance des employés avec des objectifs clairs, afin de les faire grandir et leur donner des perspectives.

Elle propose également une réunion du personnel avec la commission RH, pour créer du lien et recevoir leurs suggestions. Elle demande enfin à CB si elle a des demandes particulières : CB souhaite un échange avec la commission RH pour soulever certains sujets.

Le Maire lève la séance à 19h55. Prochaine réunion du Conseil Municipal le mercredi 30 juin 2026 à 18h.

A La Chabanne le 5 juin 2026.

Le Maire,

La secrétaire de séance,